
Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: S16-041901-NP

DATE : Le 2 juin 2016

CERTIFICAT DE DEMANDE D'ARBITRAGE DÉSSERTÉ

9256-9292 QUÉBEC INC. / L'ESSENTIEL BEAUPORT;

Entrepreneur

c.

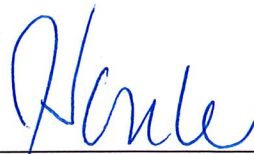
GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE INC.;

Administrateur

Je soussignée, Julie Houle, greffière du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, certifie par la présente que, j'ai, ce jour, constaté le défaut de l'Entrepreneur de satisfaire dans le délai imparti la demande de provisions pour frais utile et nécessaire afin que la demande d'arbitrage soit valablement formée.

Le présent arbitrage est déserté avec dépens contre l'Entrepreneur.

Signé à Montréal, ce 2 juin 2016



Julie Houle
Greffière